

# E

## ditorial

« Toute action humanitaire s'insère dans un contexte politique » écrit Jacques Freymond dans son ouvrage « Guerres, Révolutions, Croix-Rouge » (1976). Par conséquent, affirme-t-il, toute organisation humanitaire doit « définir une politique humanitaire valable dans le long terme, fondée sur une analyse approfondie de ce contexte politique, des traits caractéristiques d'une époque, de son climat social, de la structure des sociétés politiques, de l'interaction des forces profondes, du système politique mondial » (p. 77).

Il est peut-être utile de souligner ce que cet ancien vice-président du Comité international de la Croix-Rouge dit dans ce passage, et ce qu'il ne dit pas. Freymond rappelle que la réflexion sur « l'humanitaire » ne peut se dérouler en vase clos si l'on veut que l'action humanitaire atteigne son but. Atteindre son but signifie, dans le contexte qui nous intéresse – une situation de conflit –, être proche des victimes de la violence, améliorer leur sort et leur éviter d'autres souffrances. Mais cet « espace humanitaire » dont l'action humanitaire a impérieusement besoin est non seulement entouré par la politique, mais encore délimité par elle. Freymond, en fin connaisseur des relations internationales, ne prétend certainement pas que « l'humanitaire » doit se soumettre à la « politique », ou, pire encore, que l'action humanitaire peut valablement se substituer aux décisions qui ne peuvent être que politiques.

On peut donc considérer que, pour mieux remplir son contrat, « l'humanitaire » doit examiner et connaître l'environnement dans lequel il agit, afin que l'action en faveur des victimes puisse atteindre son but.

Ce premier numéro de la Revue internationale de la Croix-Rouge – International Review of the Red Cross dans sa nouvelle

forme est consacré au « Débat humanitaire ». C'est à dessein que la rédaction a choisi un thème aussi large et a donc laissé une grande liberté aux auteurs dans le choix du sujet à traiter. Ce n'est probablement pas un hasard si la majorité des contributions aborde, d'une manière ou d'une autre, les rapports entre « l'humanitaire » et le « politique » et cherche des solutions aux problèmes concrets qui se posent dans ce contexte.

À travers ce débat humanitaire, la Revue souhaite ouvrir un nouveau chapitre de son histoire. La Revue se donne une nouvelle mission et elle fait peau neuve. Néanmoins, elle ne trahit pas le mandat que Gustave Moynier, alors président du Comité international, avait confié au premier Bulletin, en 1869 : « Tout en servant au perfectionnement de l'œuvre [de la Croix-Rouge], il doit être un instrument de propagande en sa faveur. » Aujourd'hui, la Revue ne sert plus guère de moyen de communication au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En revanche, et plus que par le passé, elle souhaite servir de forum à des débats sur des questions d'intérêt humanitaire et, par la réflexion, contribuer à renforcer la cause des victimes de la guerre et d'autres formes de violence. Dans ce sens, la Revue entend être un, ou plutôt « le » périodique de la politique, de l'action et du droit internationaux humanitaires. Elle restera, sous une autre forme qu'en 1869, un « instrument de propagande » en faveur de l'œuvre de la Croix-Rouge.

Pour réaliser cet objectif, la Revue souhaite ouvrir plus encore ses pages aux contributions de différentes disciplines au débat humanitaire. De toute évidence, la matière appelle une approche multidisciplinaire. Cette ouverture n'exclut pas que la rédaction continue d'accorder un intérêt particulier à une matière qui a toujours été l'un des points forts de la Revue : l'analyse du droit international humanitaire et la contribution à son développement. La rédaction souhaite consolider le rôle de la Revue en tant que publication spécialisée en droit international humanitaire, et qui fait référence.

Pour réussir, la Revue doit aussi devenir plus attrayante aux yeux des différents publics qu'elle vise : les milieux universitaires, les classes politiques nationales et internationales qui s'intéressent à l'humanitaire, le monde de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ou encore les personnes responsables de la sécurité intérieure ou extérieure

*de leur pays. Le lecteur jugera, après avoir lu ou parcouru l'un ou l'autre des articles de ce numéro, et de ceux qui vont lui succéder à un rythme trimestriel.*

*En conclusion, la Revue souhaite créer un forum convivial pour promouvoir le débat entre les personnes qui se préoccupent de la cause humanitaire. Elle invite ses lecteurs à y prendre part d'une manière active. Le CICR et ses collaborateurs assumeront également leur rôle.*

Prenant pour point de départ le centième anniversaire des premières Conventions de La Haye (1899) et le cinquantième anniversaire des Conventions de Genève (1949), le numéro de juin 1999 développera quelques thèmes actuels touchant au droit international humanitaire moderne.

Le numéro de septembre 1999 sera consacré, notamment, à certaines des questions qui seront à l'ordre du jour de la XXVII<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Genève, 31 octobre au 6 novembre 1999).

Il est entendu qu'un numéro consacré à un thème choisi contiendra également des articles sur d'autres sujets.

LA REVUE